

BSV Bilan

du 31/10/2025

Rédacteurs

ARVALIS

Observateurs

AGRICULTEURS, AGRIAL,
AGRO CENTRE, ARVALIS,
ASTRIA BASSIN PARISIEN,
AXEREAL, CA18, CA28,
CA36, CA37, CA41, CA45,
CETA CHAMPAGNE
BERRICHONNE, EARL
GENI, FDGEDA du Cher,
FREDON CENTRE,
SOUFFLET AGRICULTURE,
SCAEL, UCATA

Directeur de publication

Philippe NOYAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.



MAÏS

SOMMAIRE

Bilan administratif.....	1
Pyrales	1
Sésamies	5
Résistance aux produits phytosanitaires	7
Annexes	9
Mieux connaître	13
Notes nationales	13

EN BREF

Oiseaux et limaces : faible pression cette année

Sésamies : vols précoces, avec beaucoup de 2nd vols. Infestations en hausse cette année, dans les secteurs Touraine et Champagne Berrichonne mais aussi une présence notable sur le Val-de-Loire.

Pyrales : vols regroupés et beaucoup de 2nd vols. Infestations en hausse par rapport aux dernières campagnes, avec une concentration plus forte sur le secteur Beauce (Loir-et-Cher et Loiret). 8 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque, 8 autres sont au seuil de vigilance.

➔ **Risque agronomique foreur pour 2026 :**

- *Sésamie* : moyen/fort sur la Touraine, faible ailleurs
- *Pyrales* : moyen en Beauce/Perche et Gâtinais, faible ailleurs

➔ *Il est recommandé de broyer finement les cannes de maïs après récolte et de réaliser un enfouissement pour limiter le risque*

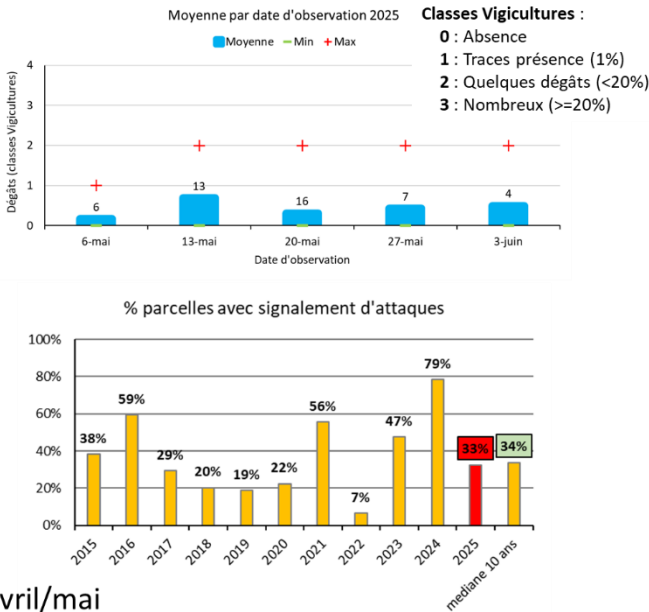
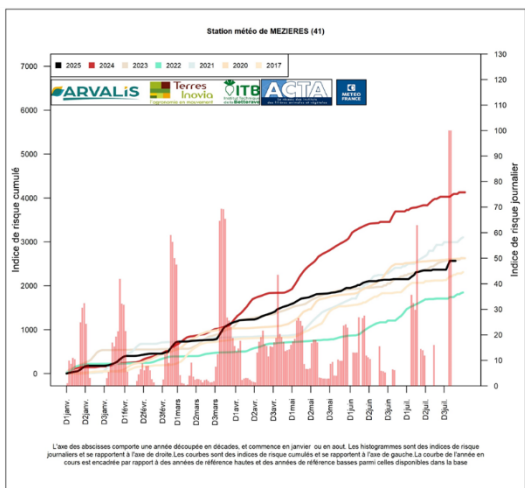
➔ *Risque à évaluer au début de la prochaine campagne en fonction des conditions hivernales et des pratiques agronomiques réalisées.*

Héliothis : pas détecté cette année

Chrysomèles : pas de captures

Le suivi BSV en végétation est réalisée sur la base de **51 parcelles de maïs** cette année. Le suivi spécifique des larves de foreurs est réalisée par dissection de cannes sur un total de **98 parcelles de maïs**, et le suivi chrysomèle sur 41 pièges.

Limaces

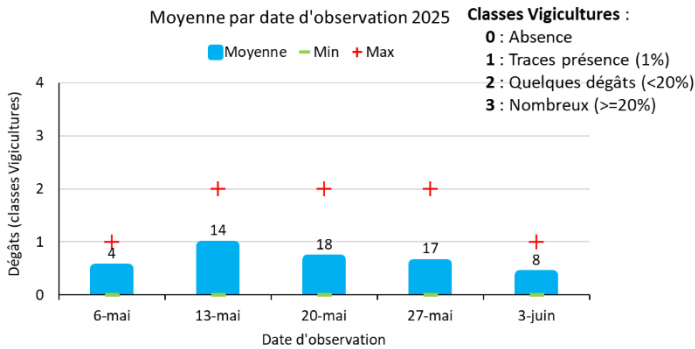
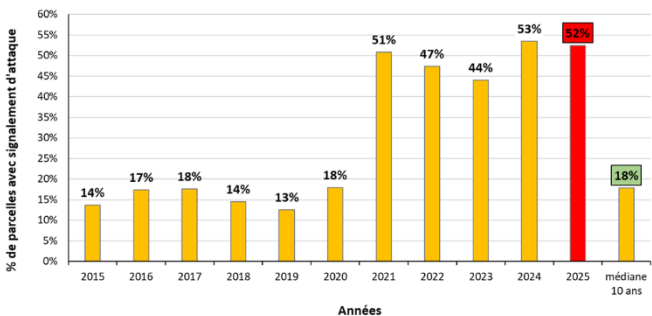


Risque initial élevé mais le retour du sec sur avril/mai a limité les dégâts sur les jeunes maïs

Oiseaux



✓ Une forte proportion de parcelles attaquées...



...mais des dégâts « contenus » (<10% des parcelles avec dégâts significatifs, limités à 20%)



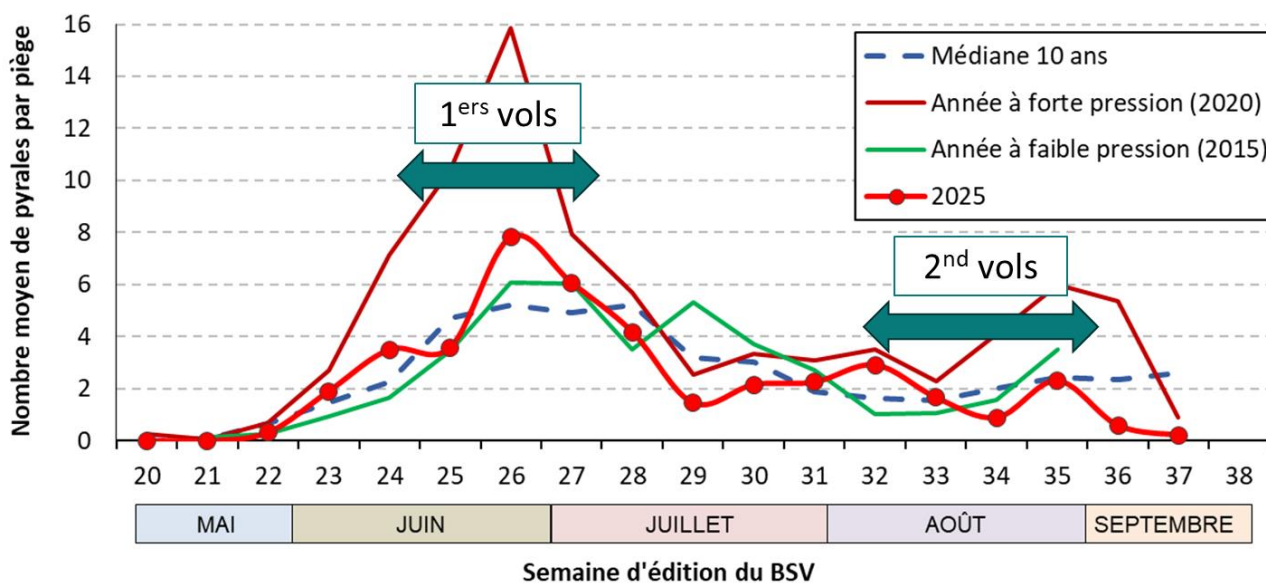
Fiche pyrale en annexe, [cliquer ici](#)

Bilan des piégeages

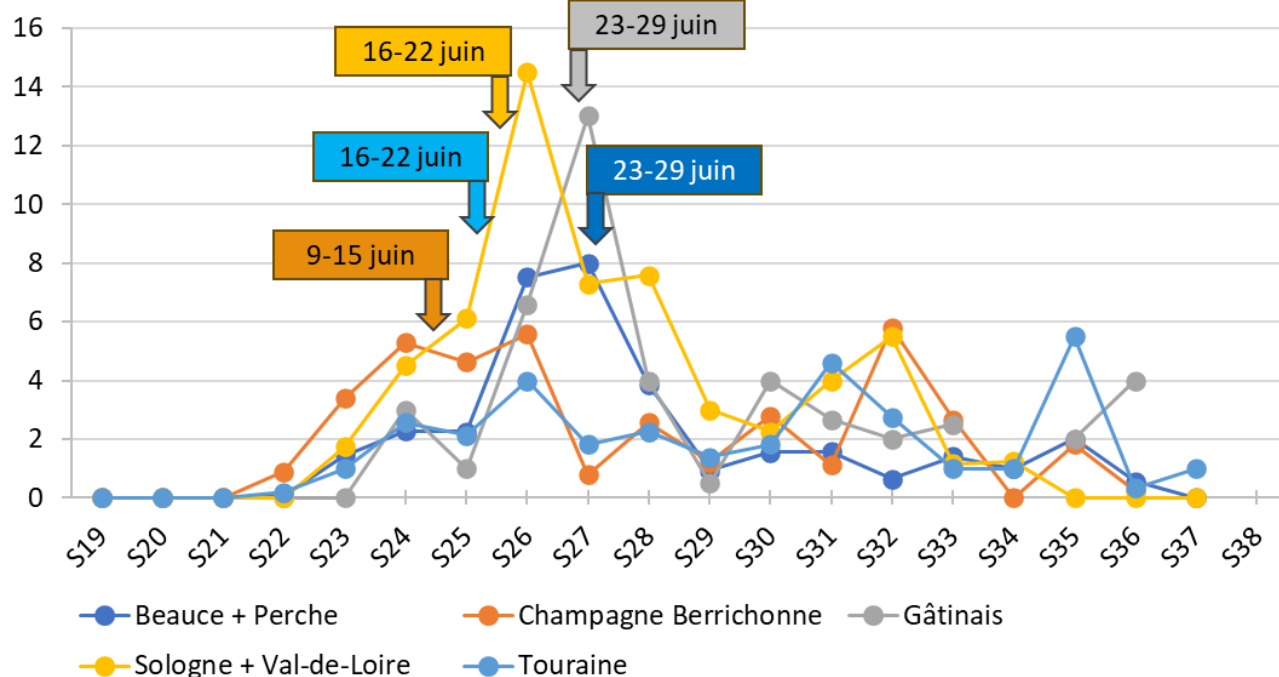
L'année 2025 est marquée par des vols assez regroupés de pyrales par secteurs. Sur les secteurs du Sud de la région (Champagne Berrichonne, Touraine, Sologne-Val-de-Loire), le pic de vol a eu lieu en semaine 25 (mi-juin). Plus au Nord, le pic de vol a été observé fin juin sur les secteurs Sologne-Val-de-Loire, Beauce-Perche et le Gâtinais. Des seconds vols bien marqués sur les secteurs Sologne-Val-de-Loire, Champagne Berrichonne et Touraine.



Evolution pluriannuelle des captures de pyrales



Evolution du nombre moyen de pyrales piégées par secteur

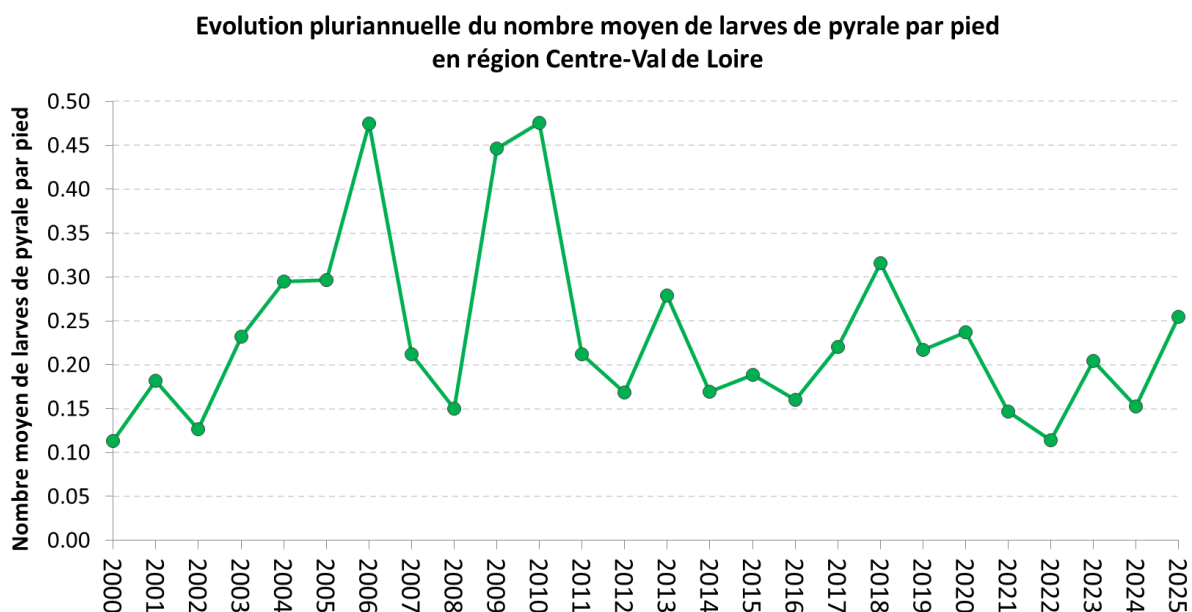


Bilan des infestations larvaires

Le suivi des infestations larvaires à l'automne constitue un élément déterminant pour :

- Evaluer le niveau moyen de pression de l'année écoulée ;
- Estimer le potentiel de risque d'attaques de pyrales pour la campagne suivante, pour une parcelle ou un secteur.

Pour le maïs grain, on considère qu'au-delà de **0,8 larve de pyrale par plante**, le seuil indicatif de risque pour l'année N+1 est atteint. Entre 0,5 et 0,8 larve par plante, la vigilance doit être de mise. En dessous, la pression est considérée comme faible. Les dénombrements moyens de larves par plante sont présentés ci-dessous :



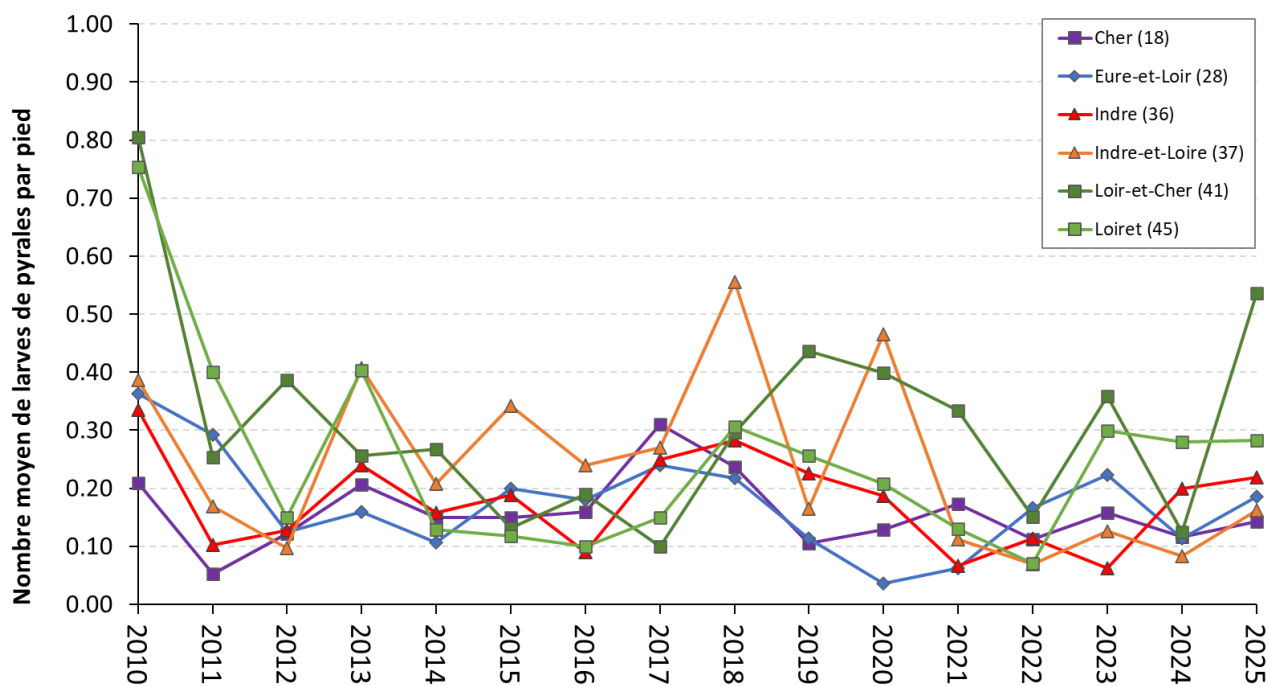
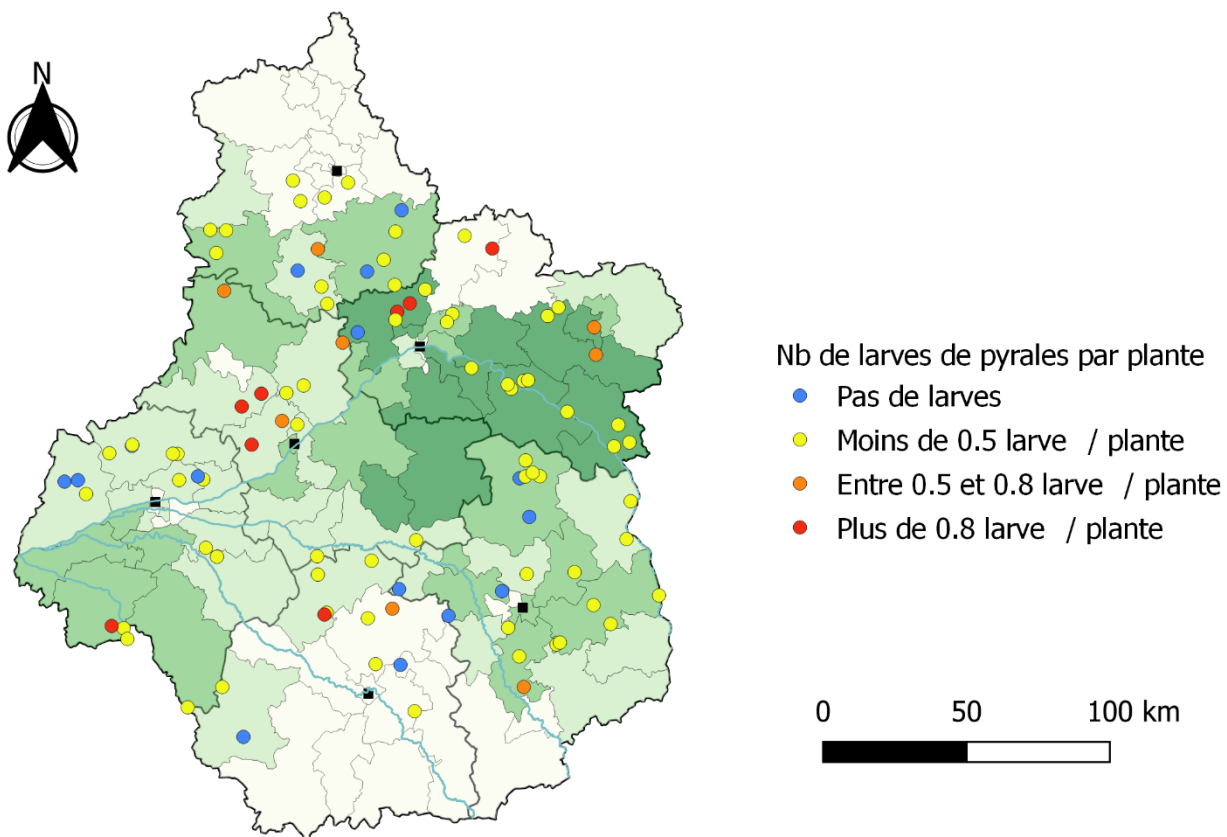
Des larves ont été retrouvées dans plus de **85% des parcelles**, avec des effectifs variables mais **régulièrement supérieurs aux années passés**. Les infestations larvaires de pyrales en 2025 sont en hausse par rapport à 2024, sur tous les départements, avec **0,24 larve de pyrales par pied** en moyenne. Les infestations reviennent à un niveau proche de 2019-2020. Les secteurs les plus concernés sont le Gâtinais et la Beauce, avec respectivement **0.47 larve** et **0.37 larve par pied de maïs** dans les dissections.

Sur le 98 parcelles disséquées, **8 dépassent le seuil de 0.8 larve de pyrales** par pied, principalement sur le Loir-et-Cher et le Loiret (Beauce, Gâtinais). 8 autres parcelles se situent entre 0.5 et 0.8 larve de pyrales par pied, au niveau du seuil de vigilance.

Département	Pyrales nb larves/plante avant récolte
18	0.14
28	0.19
36	0.22
37	0.16
41	0.54
45	0.28
Moyenne	0.24

Secteur	Pyrales nb larves/plante avant récolte
Beauce + Perche	0.37
Champagne Berrichonne	0.23
Gâtinais	0.47
Sologne + Val-de-Loire	0.13
Touraine	0.18
Moyenne	0.24

Carte des infestations larvaires en pyrales – réseau BSV 2025



Risque pour la campagne 2025

Après plusieurs années à faible pression, le **risque agronomique pyrale** pour la campagne prochaine est **moyen**. **Surveiller particulièrement les secteurs Beauce/Perche et Gâtinais**. Le **risque réel** sera dépendant des **facteurs climatiques** (pluviométrie et températures douces peuvent favoriser des pathogènes sur les larves diapausantes) et de la mise en place des **leviers agronomiques à l'échelle des bassins de production**.

Il est conseillé au **maximum de broyer voire d'enfouir les cannes de maïs** pour :

- abaisser le nombre de larves de foreurs hivernantes dans les parcelles.
- Diminuer la pression des *Fusarium spp*, producteurs de mycotoxines (DON) en particulier, tant pour le blé que pour le maïs suivant. **Plus les résidus sont broyés finement et enfouis, plus le risque diminue**. Le choix de la variété de blé est important pour limiter le risque DON : une note de sensibilité minimum de 4 est nécessaire en cas de labour, et supérieure ou égale à 6 si les résidus sont laissés en surface. De manière générale, une note de sensibilité variétale au DON supérieure à 5.5 est plus sécuritaire.

Sésamies



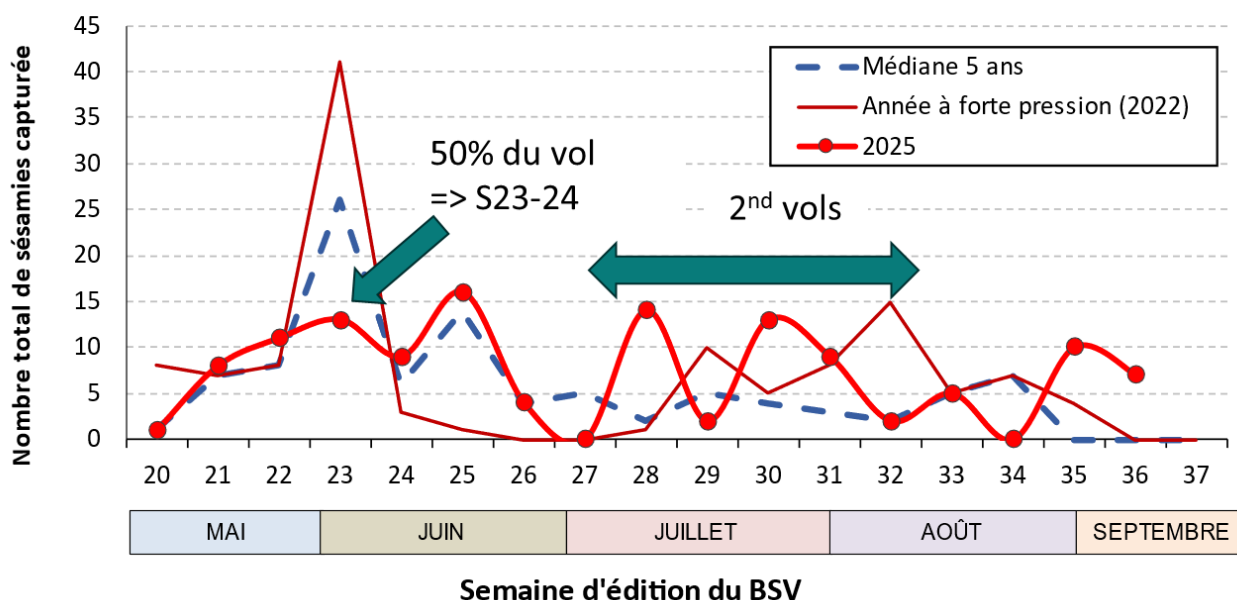
Fiche sésamie en annexe, [cliquer ici](#)

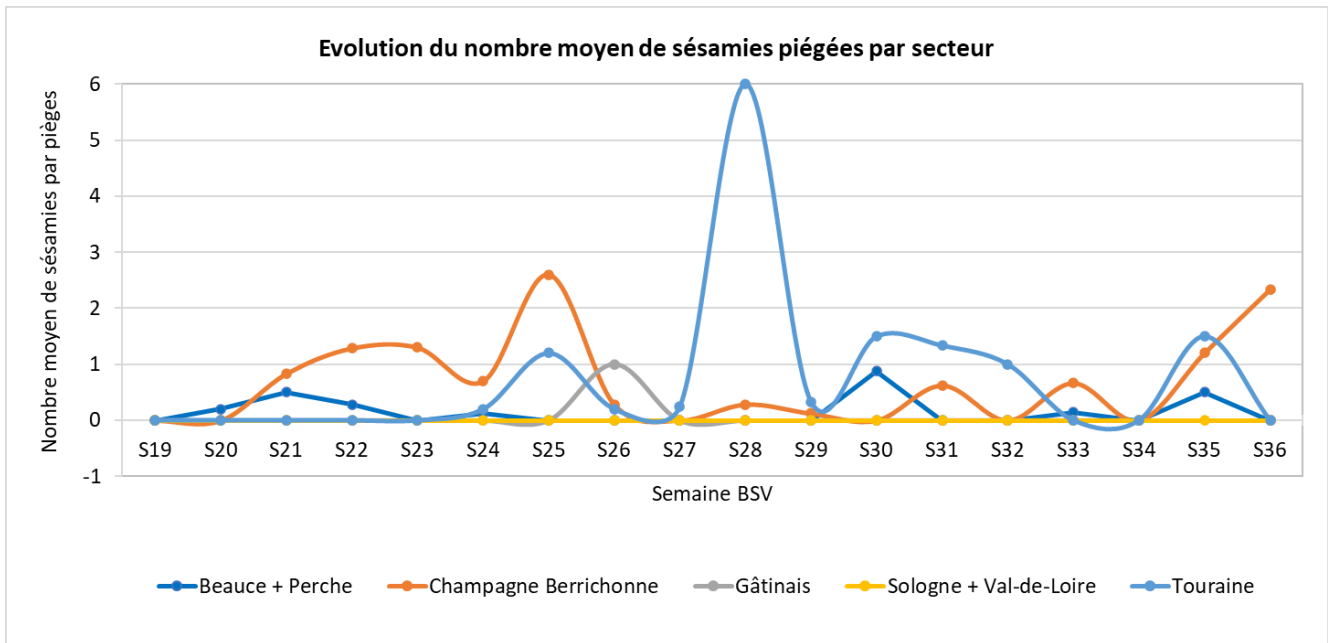
Bilan des piégeages

L'année 2025 est marquée par des vols précoces de sésamies, dès la mi-mai. Grâce au réseau de piégeage, on estime que la moitié du vol de sésamie (50% des captures) a eu lieu sur les secteurs Sud autour du 5-10 juin, et autour du 10-15 juin sur les secteurs Nord.



Evolution pluriannuelle des captures de sésamies





Bilan des infestations larvaires

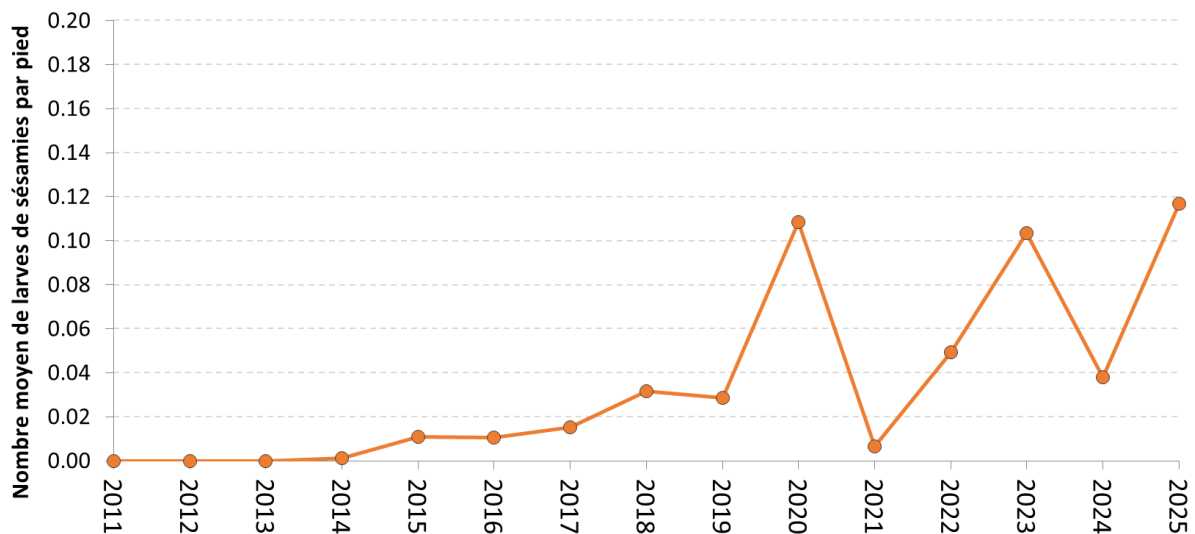
Des larves de **sésamies** ont été observées dans les cannes de maïs sur **34 parcelles** du réseau cette année, soit **environ un tiers des parcelles**. Tous les départements sont concernés, hormis l'Eure-et-Loir.

En moyenne, les infestations larvaires en sésamies sont assez élevées avec un niveau de **0,11 larve par plante**. Les secteurs historiques restent les plus concernés, **avec 0,30 larve par plante en Touraine**, puis 0,12 larve en Champagne Berrichonne. Les secteurs du Val-de-Loire restent à des niveaux d'infestations assez faibles. Cependant, la sésamie est à surveiller dans ces zones au même titre que la pyrale.

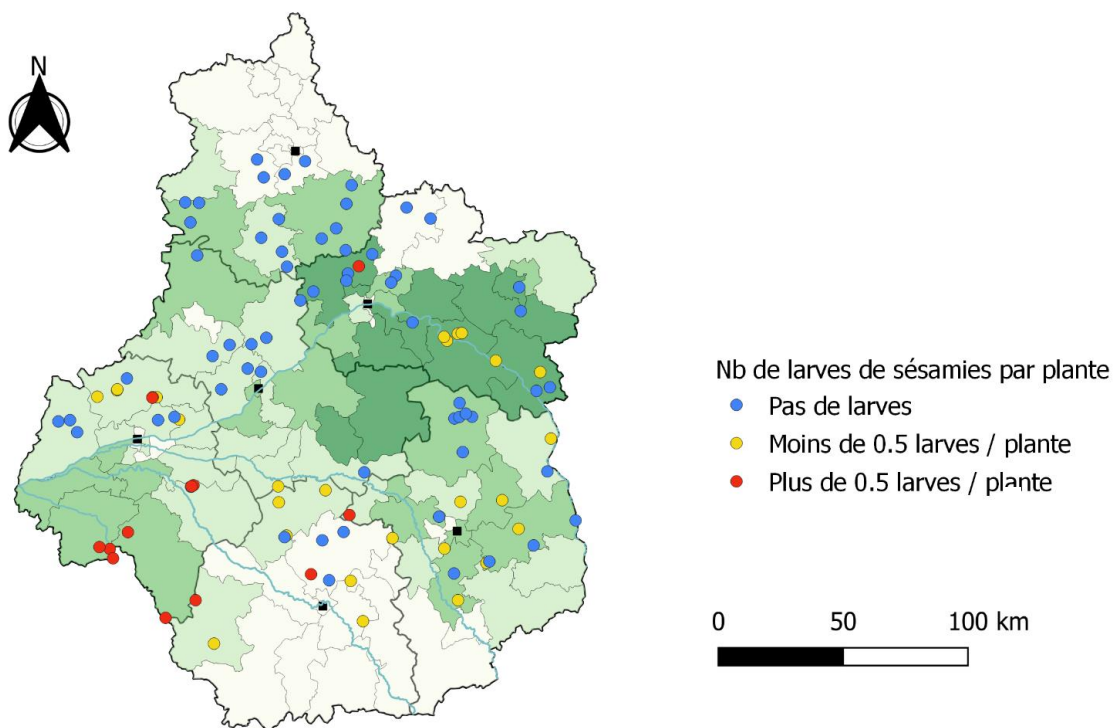
Département	Sésamies nb larves/plante avant récolte
18	0.13
28	0.00
36	0.22
37	0.26
41	0.02
45	0.07
Moyenne	0.11

Secteur	Sésamies nb larves/plante avant récolte
Beauce + Perche	0.03
Champagne Berrichonne	0.12
Gâtinais	0.00
Sologne + Val-de-Loire	0.07
Touraine	0.30
Moyenne	0.11

Evolution pluriannuelle du nombre moyen de larves de sésamies par pied en région Centre-Val de Loire



Carte des infestations larvaires en sésamies – réseau BSV 2025



Risque pour la campagne 2025

Au vu de la présence notable de larves de sésamies dans les cannes, le **risque agronomique** pour la prochaine campagne est **moyen** à **élevé** sur la Touraine, **faible** sur les autres secteurs.

La diminution du risque réel repose sur les mêmes leviers que pour la pyrale : broyage fin suivi d'un enfouissement pour limiter les populations. **Un broyage fin est d'autant plus important sur sésamie** au vu de sa localisation (plus généralisé que la pyrale) dans les collets au moment des récoltes, et de sa moindre tolérance au froid (contrairement aux pyrales).

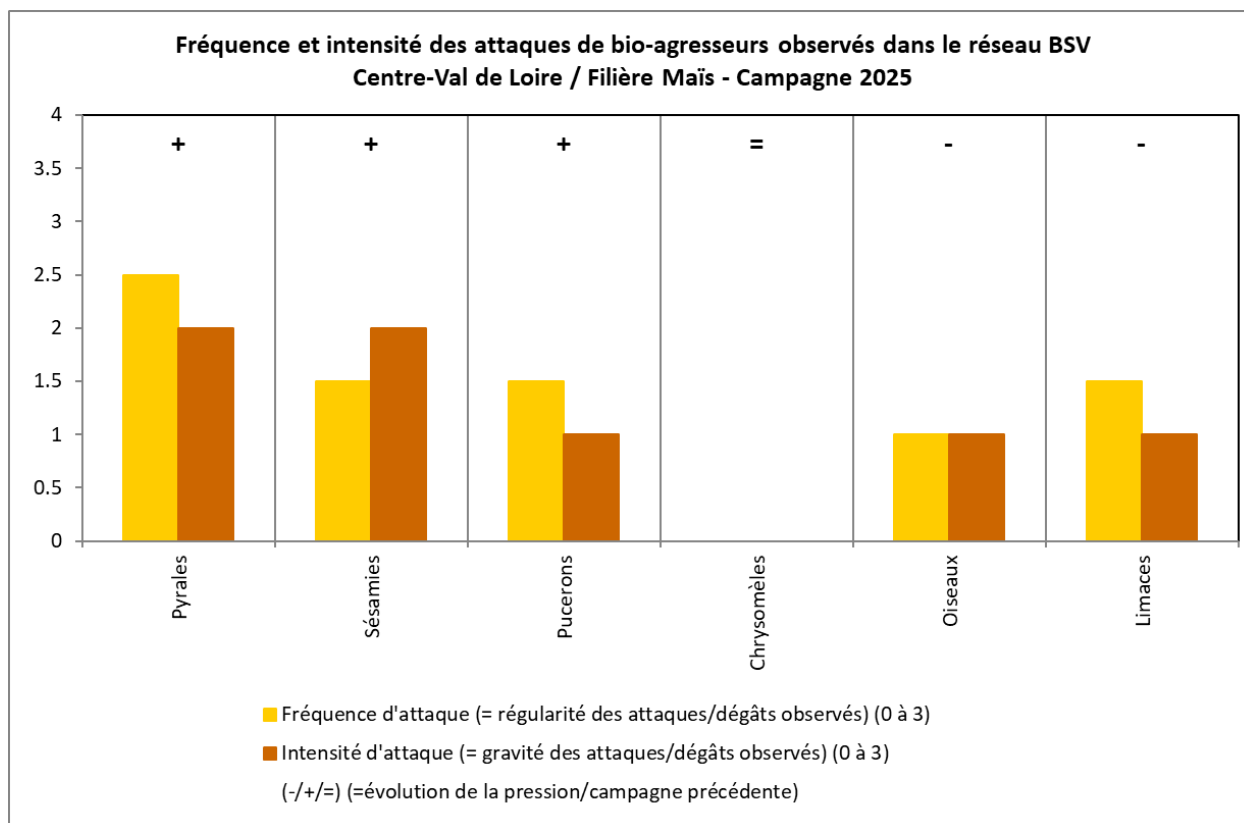
Chrysomèles

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90 et qui a depuis étendu son aire de répartition géographique vers l'Italie, les régions Rhône-Alpes et Alsace où il est durablement implanté. Ailleurs en France, l'insecte continue sa progression. Ce coléoptère n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.



Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus importants : racines coronaires dévorées par foyers ou tâches dans les parcelles, provoquant une verse végétative typique (avec symptôme tige courbée en col-de-cygne), présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique induit par l'absence de racines.

En 2025, aucune chrysomèle n'a été détectée sur le BSV Centre-Val de Loire.



Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.



Dernier BSV de la campagne maïs, merci aux observateurs !

1055 abonnés au BSV Maïs



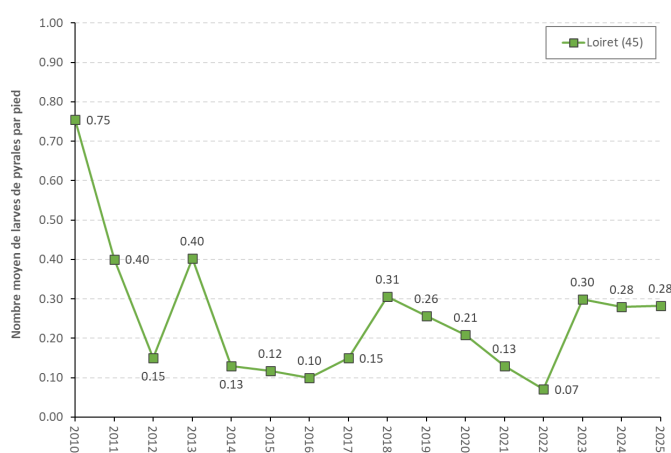
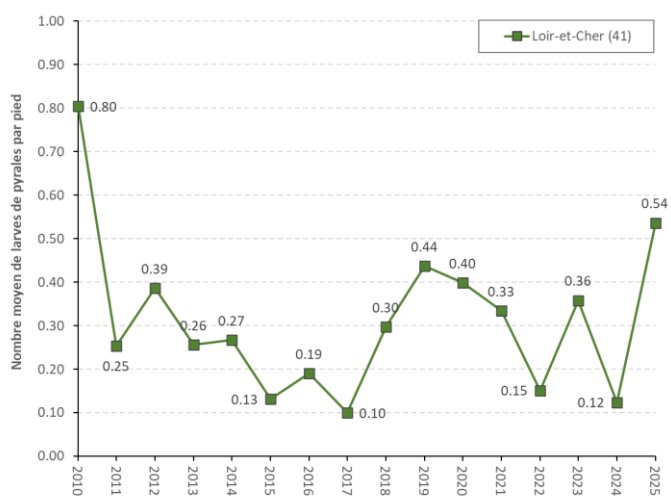
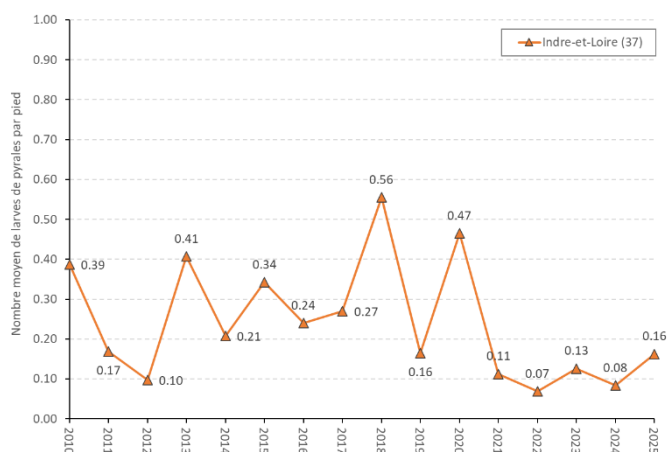
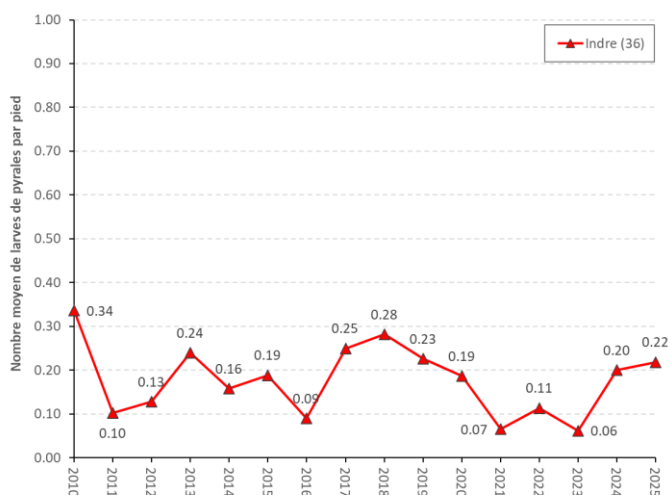
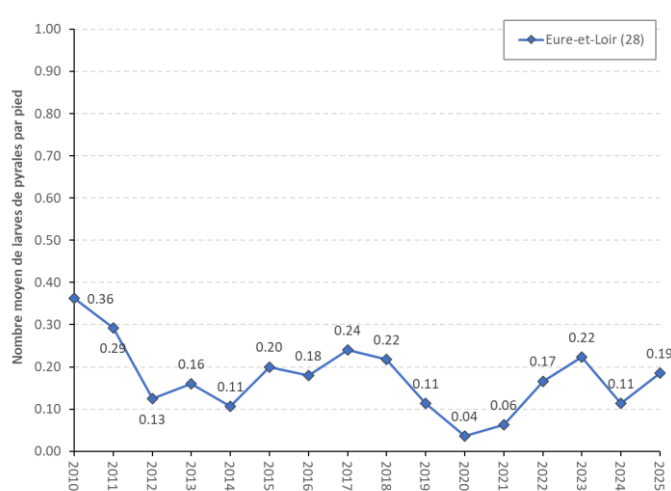
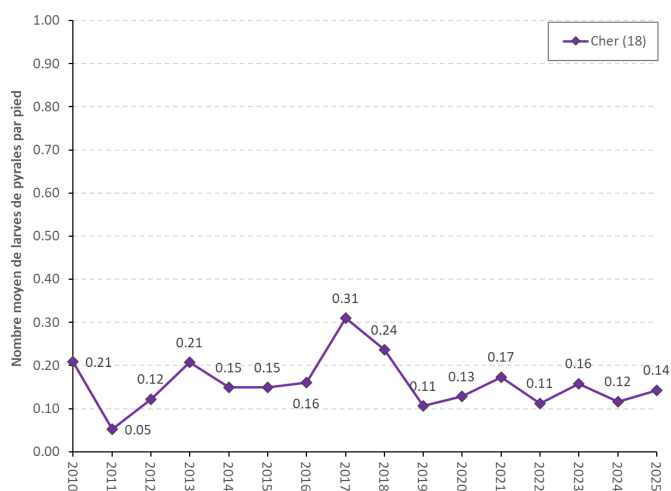
**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>





Nombre de larves de pyrale/plante à l'échelle du département





Stades de sensibilité

1ère génération : à partir de 3-4 feuilles jusqu'à 10 feuilles.

2nd génération : à partir de la floraison jusqu'à maturité.



Symptômes

1ère génération :

- Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,
- Présence des larves au collet des plantes,
- Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.

2nd génération :

- Sur tige, pédoncule et épi : présence de galeries et de sciures,
- Une plus forte proportion de larves demeure en bas de tige.



Identification

Adulte

Le papillon mesure 30 à 40 mm d'envergure. Les ailes antérieures sont brunes, les ailes postérieures blanches. Le thorax et la tête sont velus. L'abdomen est massif.

Larve

La chenille a une longueur de 40 mm jusqu'au dernier stade larvaire. Elles sont de couleur rose pâle, sont dépourvues de poils et ont un point noir de chaque côté des segments.



Conditions favorables

Monoculture de maïs avec forte pression du parasite, fortes températures durant la nymphose, hivers sec et absence de températures négatives du sol



Leviers agronomiques

Après la récolte : le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves sésamie présente à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les larves de sésamie sont très sensibles au froid, les températures négatives au sol tuent les larves. Les pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.



Méthode d'observation

Adulte : suivi des vols par un comptage des papillons capturés, en utilisant divers piègeages.

Utiliser le piège « pot à entonnoir », puis compter les individus ainsi capturés.

Les relevés doivent être réalisés 2 fois par semaine (le lundi et le jeudi) et les données doivent être saisies le jour même. À chaque date de relevé, saisir le nombre de mâles de l'espèce concernée.

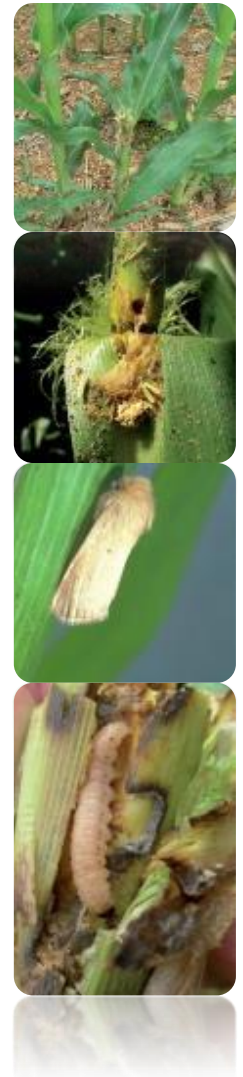
Larve : comptage de l'infestation larvaire avant récolte

Avant la récolte → disséquer 30 cannes → compter le nombre de larve et chrysalide de l'espèce → faire le rapport individus/plantes



Retour vers

[Sésamies](#)



PYRALES



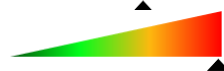
Stade de sensibilité

A partir de 10 feuilles et jusqu'à maturité.

Nuisibilité



Fréquence



Symptômes

De 10-12 feuilles du maïs à la floraison :

- Perforations des feuilles en aspect "coup de fusil",
- Sciure à l'aisselle des feuilles,
- Présence de chenilles,

De la floraison à la maturité :

- Dans les tiges, pédoncules ou dans l'épi, présences de chenilles et sciures.
- Casse des panicules, des tiges au niveau d'une galerie, de pédoncule et chute d'épi.



Identification

Adulte

Le papillon mesure environ 25 mm de large. Les ailes sont larges et fines, le corps est long et mince et les antennes sont cylindriques. Les femelles de couleur jaunâtre clair, ont un abdomen plus court et plus épais que les mâles ; de couleurs gris brun, dont les derniers segments de l'abdomen dépassent du bord des ailes repliées.

Larve

La chenille mesure de 2-3 mm à 20 mm selon le stade larvaire. De couleur gris clair, elles présentent sur le dos une ligne longitudinale gris foncé et des ponctuations noires réparties sur chaque segment, de part et d'autre de la ligne médiane.



Conditions favorables

Monoculture de maïs avec forte pression du parasite, fortes températures durant la nymphose, hivers sec et absence de températures négatives du sol



Leviers agronomiques

Après la récolte : le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves de pyrale présentes à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les pluies et températures douces entraînent le développement de pathogènes sur les larves diapausantes. Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.



Résistance aux produits phytosanitaires

Attention, la pyrale du maïs peut présenter une résistance aux pyréthrinoides dans notre région.



Méthode alternative : des produits de biocontrôle existent

L'application de trichogrammes au début de vol de la pyrale, permettant de viser les premières pontes, peut se révéler très efficaces si les conditions d'emploi sont optimales. La femelle de ce parasitoïde pond ses œufs directement dans les œufs de son hôte, empêchant ainsi la naissance des chenilles ravageuses.

Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : <http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service>



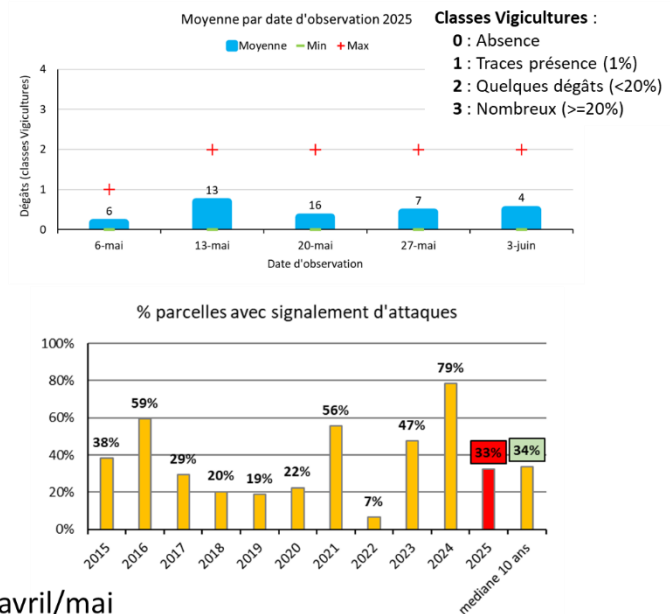
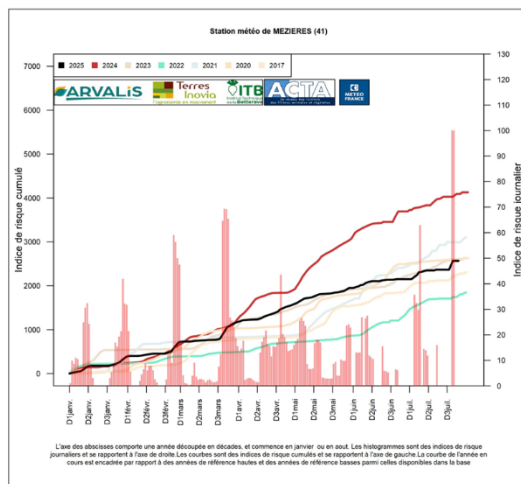
Méthode d'observation

Adulte : suivi des vols par un comptage des papillons capturés, en utilisant divers piègeages.

Utiliser le piège « delta » avec une plaque engluée, puis compter les individus ainsi capturés. Les relevés doivent être réalisés 2 fois par semaine (le lundi et le jeudi) et les données doivent être saisies le jour même. À chaque date de relevé, saisir le nombre de mâles de l'espèce concernée.

Larve : comptage de l'infestation larvaire avant récolte

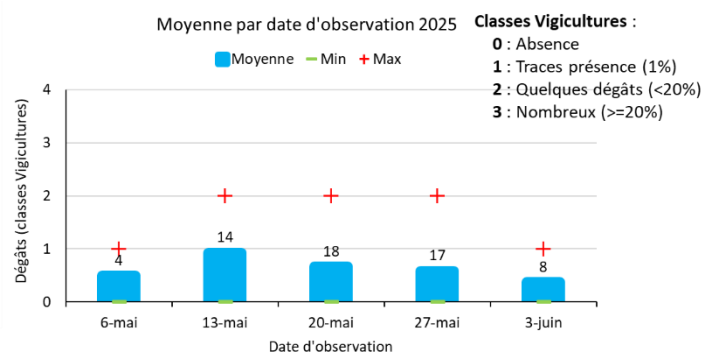
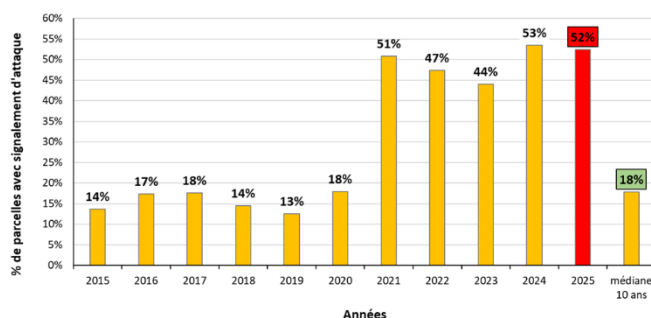
Avant la récolte → disséquer 30 cannes → compter le nombre de larve et chrysalide de l'espèce → faire le rapport individus/plantes.



Risque initial élevé mais le retour du sec sur avril/mai a limité les dégâts sur les jeunes maïs

Oiseaux

✓ Une forte proportion de parcelles attaquées...



...mais des dégâts « contenus » (<10% des parcelles avec dégâts significatifs, limités à 20%)



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : [lien](#)

En complément :

Site Internet : <https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :

<https://www.popillia.eu/downloads>

Notes nationales



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire](#)

[Changement de la liste des cultures non attractives par décision du conseil d'état du 26 avril 2024](#)